

Séance ordinaire :

L'an deux mil quinze
le sept avril à 20H30
le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le trente et un mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents: MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, TRIOMPHE-SOUCHON, PONCET, VERMOREL, MASSARD, DALBEGUE, GAUMOND, VINCENT

Absents avec excuse : Mme LEFEBVRE M ESSERTEL

Mme MASSARD a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Compte administratif 2014 - Assainissement

Le Maire s'est retiré au moment du vote

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2014, dressé par Mr VIAL, Maire après s'être fait présenté le budget primitif, et décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume en un résultat de clôture de :

Investissement : Excédent : 3 595.18 €

Fonctionnement : Excédent : 3 106.68€

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat d'exploitation 2014- Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **3 106.68 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation pour la somme de **3 106.68 €** au compte 1068

Compte administratif 2014

Le Maire s'est retiré au moment du vote

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2014, dressé par Mr VIAL, Maire après s'être fait présenté le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume en un résultat de clôture de :

Investissement : Excédent : 8 812.14€

Fonctionnement : Excédent : 298 893.85€

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat d'exploitation 2014

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **298 893.85€**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte **002** la somme de **298 893.85 €**

Compte de gestion 2014 Budget général et assainissement

Le Conseil Municipal délibérant sur les compte de gestion 2014 budget général et assainissement dressé par Mme BROCHIER, Receveur après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice considéré, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

-déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Calendrier actions prioritaires EAGB

- Vu la délibération du 14 mars 2012 décidant l'engagement d'une reflexion d'ensemble dans le cadre du COCA
- Vu la délibération du 12 février 2013 autorisant le Maire à signer un contrat avec Oxyria pour cette étude et sollicitant une subvention auprès du Conseil Général
- Vu les nombreuses réunions de travail avec le Conseil Municipal, les services du Conseil Général
- Vu la délibération du 27 janvier 2015 qui adopte la variante 4 avec modifications
- Vu la réunion publique avec la population du 18 mars 2015
- Considérant qu'il y a lieu de définir le calendrier des travaux en fonctions des priorités
- Suite à la dernière réunion de travail avec le Conseil Municipal du 1^{er} avril 2015, relative à l'établissement du calendrier

Monsieur le Maire propose de valider le planning des travaux

Le Conseil Municipal est favorable au calendrier tel qu'il est annexé à la présente délibération

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation du réseau assainissement ne sont pas intégrés dans le cadre du COCA, mais seront réalisés en parallèle avec l'aménagement du Bourg

Augmentation du montant alloué pour les fournitures scolaires

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le montant de 46€ alloué à chaque élève pour les fournitures scolaires n'a pas été réévalué depuis plusieurs années. Les enseignantes ont demandé une augmentation de cette dotation

Lors de la précédente réunion, il avait été décidé d'attribuer la somme de 48€ par élève. Les deux autres communes étant d'accord, cette augmentation sera appliquée à compter de 2015

Site Internet

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal le projet de création d'un site internet de la commune

Des consultations ont été lancées. Trois devis ont été remis.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Site Line pour un montant de 2 500€ H.T.

Etablissement du Projet éducatif territorial (PEDT)

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que la loi de finances du 29 décembre 2014, pour bénéficier du fonds de soutien de l'Etat en 2015/2016, rend obligatoire l'élaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT)

Deux modèles de PEDT ont été établis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

- Un pour les accueils périscolaires déclarés en accueil collectif de mineurs
- Un pour les accueils non déclarés (garderie)

Chaque commune doit établir son PEDT. Ce document a été rédigé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Astrée et les deux autres communes du RPI. Après délibération, le Conseil Municipal adopte le PEDT pour les activités périscolaire dans le cadre d'un accueil non déclaré type garderie
Le coordonnateur communal sera Mr Serge DERORY, adjoint

Défibrillateur

Mme PONCET expose que la demande de subvention pour le défibrillateur a été déposée auprès du Crédit Agricole. Elle a rencontrés les sapeurs pompiers de St Germain-Laval. Ceux-ci s'engagent pour deux formations de 10 personnes, à l'utilisation de cet appareil, gratuitement.

Un contrat de maintenance est proposé pour cet appareil